Demande de réinscription quinquennale
sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de RIOM

à envoyer avant le **1er mars** (tout dossier reçu après cette date fera l'objet d'un rejet, conformément au décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts).

ATTENTION : la nomenclature des rubriques d'expertise a fait l'objet d'une refonte par arrêté du 5 décembre 2022, annexé au présent imprimé. Toutes les candidatures doivent viser les rubriques de la nouvelle nomenclature.

Toute information de nature à établir un critère de réinscription doit être accompagnée d'un justificatif.

IDENTITÉ DU CANDIDAT

Personne morale : .....
NOM : .....
Prénoms : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : ..... Département : .....
Nationalité : .....
Marié le : .....
NOM du conjoint : ..... Profession : .....
Nombre d'enfant(s) et âge(s) : .....
Domicile personnel : .....
.....
Téléphone.....Télécopie.....Mél : .....
Domicile professionnel :.....
.....
Téléphone.....Télécopie.....Mél : .....

RUBRIQUE(S) DANS LA(LES)QUELLE(S) LE CANDIDAT ÉTAIT PRÉCÉDEMMENT INSCRIT

(ancienne nomenclature)
Rubriques, sous-rubriques et spécialités : .....
.....

RUBRIQUE DANS LAQUELLE LE CANDIDAT DEMANDE SA RÉINSCRIPTION

l'expert peut seulement renoncer à 1 ou plusieurs des rubriques sous la(es)quelle(s) **il était déjà inscrit**, s'il souhaite postuler pour une nouvelle rubrique il doit déposer un nouveau dossier de candidature initiale au parquet de la République.

Rubrique, sous-rubrique et spécialité(s) : .....
.....
Rubrique, sous-rubrique et spécialité(s) : .....
.....
Rubrique, sous-rubrique et spécialité(s) : .....
.....
Rubrique, sous-rubrique et spécialité(s) : .....
.....
Précisions complémentaires : .....

JUSTIFICATIONS DE LA CANDIDATURE À LA RÉINSCRIPTION

(La production de documents **est indispensable** pour la prise en compte des éléments indiqués)

- Diplômes ou titres universitaires obtenus et évolution professionnelle depuis la dernière inscription ou réinscription :

.....

- Nombre d'expertises effectuées depuis la dernière inscription ou réinscription.....
- Nombre d'expertises en cours.....
- Rappel des missions remplies depuis l'inscription initiale spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence du résultat obtenu :

.....
.....
.....
.....

- Travaux scientifiques, techniques et professionnels, publications, participations à des congrès, fonctions remplies, activités professionnelles exercées avec le cas échéant le nom et l'adresse des employeurs depuis l'inscription sur la liste, spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté ou de leur retentissement :

.....
.....
.....

- Moyens, installations et qualifications du personnel dont le candidat peut disposer :

.....
.....
.....

- Formation dans les domaines technique, expertal et notamment juridique (les principes directeurs du procès et les règles de procédure applicables aux mesures d'instructions confiées à un technicien), tels que réunions, congrès, stages, colloques, cours, abonnements à des revues :

.....
.....
.....

- Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature :

.....
.....

Je soussigné certifie n'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes moeurs, n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation, n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce, n'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise.

Fait à ..... le .....
Signature :

Tribunal Judiciaire[1] de .....

[1]Tribunal Judiciaire dont relève l'expert en fonction de son activité **professionnelle principale** ou de sa **résidence** (si plus d'activité professionnelle).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004

NOR : JUSC2233882A
ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/12/5/JUSC2233882A/jo/texte
JORF n°0284 du 8 décembre 2022
Texte n° 19

Version initiale

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu le décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, notamment son article 1er,
Arrête :

Article 1

Les listes d'experts prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé sont dressées par les cours d'appel et par la Cour de cassation conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. : A.), rubriques (ex. : A.1.) et spécialités (ex. : A.1.1.) :

A. - Agriculture - Agro-alimentaire - Animaux - Forêts

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
A.1. Agriculture.
A.1.1. Applications de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.
Application de produits phytopharmaceutiques par voie terrestre - Traitement des semences, des plants, des bulbes, des denrées stockées - Application des matières fertilisantes et des supports de culture.
A.1.2. Foncier rural.
Bornage - Voies d'accès - Remembrement des parcelles - Catégories du foncier rural - Servitudes et urbanisme. (Bornage : voir C.16. - Voiries : voir C.4.3.)
Baux ruraux : calculs d'amélioration foncière et culturale - Révision de fermage - Etat des lieux.
A.1.3. Constructions et aménagements ruraux. (Bâtiments : voir C.2.1.)
Equipements agricoles (dont équipements d'énergies alternatives) - Estimations des haras et établissements équestres.
A.1.4. Economie et gestion agricoles - Fonds agricoles.
Evaluation des exploitations agricoles - Parts sociales.
A.1.5. Estimations foncières agricoles.
Bâtis et non bâtis - Exportations et évictions - Successions - Estimations.
A.1.6. Hydraulique agricole et rurale.
Gestion de l'eau - Réseaux et équipements - Voieries - Droits d'eau. (Réseaux et travaux hydrauliques : voir C.4.8.)
A.1.7. Matériel et technique agricole. (Matériel à motorisation thermique : voir E.7.9.)
Estimation de matériel agricole - Préparation et conduite des cultures - Applications des intrants agricoles - Récoltes et post-récoltes - Transport et manutention - Stockage.
A.1.8. Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées.
Cultures annuelles, pluriannuelles et pérennes - Pédologie et agronomie - Productions de semences, de plants, de bulbes.
A.2. Agro-alimentaire. (Bâtiments : voir C.2.)
Contrôles qualitatifs et analyses - Ingénierie, normes - Ouvrages et équipements (matériels et installations) - Produits alimentaires et leurs transformations - Emballages et conditionnements - Stockage et transport - Modes de conservation, traçabilité - Restauration collective - Tables gastronomiques - Gites ruraux.
A.3. Aménagements et équipements de l'espace rural.
Espaces naturels - Biodiversité - Zonages - Préservation et protections des milieux naturels - Flore et habitats naturels.
A.4. Animaux autres que d'élevage.
Animaux de compagnie et de sport - Courses et concours - Etablissements et sports équestres - Haras - Estimations.
A.5. Aquaculture.
Productions en eaux douces et de mer - Médecine, élevage, bien-être et transport des poissons - Estimations.
A.6. Biotechnologies.
Equipements, procédés, fermentation - Produits des biotechnologies - Emballages et conditionnements des produits de biotechnologies.
A.7. Elevage.
Productions animales et reproduction - Equipements, produits et habitat pour l'élevage - Estimations. (Bâtiments : voir C.2.) (Architecture du paysage : voir C.2.3.)

A.8. Horticulture.
Arboriculture fruitière et ornementale - Maraichage - Floriculture et décoration florale - Espaces verts, parcs et aménagements paysagers - Matériels d'horticulture.
A.9. Risques climatiques et météorologiques.
Neige - Avalanches - Tornades - Submersions.
A.10. Nuisances - Pollutions agricoles et dépollutions. (voir I.1. et I.7.)
Equipements et procédés - Etudes d'impact - Toxicologie non médicale - Energies alternatives.
A.11. Pêche - Chasse - Faune sauvage vertebrée et invertebrée.
A.11.1. Armement - Accastillage - Matériels et équipements pour la pêche et pour la chasse.
A.11.2. Dégâts de gibier.
A.11.3. Estimations.
A.11.4. Peuplements et équilibres cynégétiques - Estimations.
A.12. Sylviculture.
Estimation et gestion - Semis, pépinières et plantations - Travaux et exploitations forestières - Sciage et produits forestiers - Restauration des terrains par plantations - Transports des vins et des alcools - Etat sanitaire.
A.13. Viticulture et œnologie.
A.13.1. Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools.
A.13.2. Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools - Matériel de conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools.
A.13.3. Estimation et gestion - Exploitation viticole - Matériels de culture de la vigne - Pépinières et plantations - Produits, traitements et protection de la vigne.
A.13.4. Œnologie - Appellations - Dégustations des vins et des alcools - Vinification et assemblages - Fermentations - Analyse des vins et des alcools - Matériel de vinification, de stockage et de préparation des vins et alcools - Transports des vins et des alcools.
A.14. Santé vétérinaire.
A.14.1. Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.
A.14.2. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie (chiens, chats, NAC (nouveaux animaux de compagnie)).
A.14.3. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants (bovins, ovins, caprins, camélidés), des équidés (chevaux, poneys, ânes et croisements) et des porcins.
A.14.4. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.
A.14.5. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.
A.14.6. Santé publique, qualité et sécurité des aliments.

B. - Arts - Culture - Communication - Médias

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
B.1. Ecritures.
B.1.1. Documents et écritures.
B.1.2. Paléographie.
B.2. Généalogie successorale.
B.3. Objets d'art et de collection.
B.3.1. Armes anciennes.
B.3.2. Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie.
B.3.3. Céramiques anciennes et d'art.
B.3.4. Cristallerie.
B.3.5. Ebénisterie - Marqueterie.
B.3.6. Etoffes anciennes et tissages.
B.3.7. Ferronnerie et bronzes.
B.3.8. Gravures et arts graphiques.
B.3.9. Héraldique.
B.3.10. Livres anciens et modernes.
B.3.11. Lutherie et instruments de musique.
B.3.12. Meubles et mobiliers anciens. (Meubles modernes : voir C.7.1.)
B.3.13. Numismatique et médailles.
B.3.14. Philatélie.
B.3.15. Sculptures.
B.3.16. Tableaux.
B.3.17. Tapisseries et tapis.
B.3.18. Vitraux et vitrerie d'art.
B.3.19. Archéologie.
B.3.20. Art d'Asie et d'Extrême Orient, Art africain, Art océanien, Art américain.
B.3.21. Œuvres d'art dématérialisées NFT.
B.4. Productions culturelles et de communication.
B.4.1. Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales.
B.4.2. Imprimerie.
B.4.3. Musique.
B.4.4. Photographie analogique et numérique - Datation et certification - Attribution - Reconnaissance faciale.
B.4.5. Presse, édition.
B.4.6. Communication, publicité digitale et médias.
B.4.7. Spectacles vivants.
B.4.8. Relations médias, presse, publics.
B.5. Propriété littéraire et artistique.
B.5.1. Gestion des droits d'auteur.

B.5.2. Gestion des droits voisins.
B.5.3. Gestion des droits dérivés.
B.5.4. Gestion des droits à l'image.
B.5.5. Gestion des droits de reproduction.
B.6. Sport.
B.6.1. Activités sportives.
B.6.2. Matériel et installations sportives. (Bâtiments, gymnases, stades couverts : voir C.2.)

C. - Bâtiment - Travaux publics - Gestion immobilière

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
C.1. Acoustique, bruits, vibrations.
C.2. Constructions générales tous corps d'état.
C.2.1. Architecture - Ingénierie - Maîtrise d'œuvre.
C.2.2. Architecture d'intérieur - Décoration.
C.2.3. Architecture du paysage - Espaces verts et de loisirs - Aménagements sportifs extérieurs. (Horticulture : voir A.8.)
C.2.4. Coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).
C.2.5. Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés.
C.2.6. Monuments historiques et patrimoine bâti.
C.2.7. Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).
C.2.8. Piscines : gros-œuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements.
C.2.9. Urbanisme - Aménagement du territoire - Aménagement et mobilier urbain.
C.3. Structures.
C.3.1. Structures : généralistes.
C.3.2. Béton, béton armé, béton précontraint, bétons spéciaux.
C.3.3. Charpentes et ossatures bois - Constructions en bois.
C.3.4. Constructions métalliques.
C.3.5. Etanchéités des parois enterrées, cuvelages.
C.3.6. Maçonneries à base de produits industriels ou de matériaux naturels.
C.3.7. Structures spéciales, toiles tendues, chapiteaux, structures gonflables, équipements scéniques, structures composites.
C.4. Génie-civil - Travaux publics.
C.4.1. Génie-civil et travaux publics : généralistes.
C.4.2. Aménagements portuaires, ouvrages maritimes, travaux sous-marins.
C.4.3. Barrages, grands soutènements. (Production d'électricité : voir E.2.1.)
C.4.4. Murs de soutènement. (lié avec C.5.1.)
C.4.5. Ponts (y compris les abords et fondations).
C.4.6. Réseaux de drainage et évacuation des eaux, hydraulique de surface, canaux, retenues.
C.4.7. Réservoirs, travaux en lacs et rivières. (Pollutions : voir E.3.)
C.4.8. Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelages bois…).
C.4.9. Terrassements généraux et grands aménagements - Voies ferrées et infrastructures ferroviaires. (Matériel ferroviaire : voir E.7.12.)
C.4.10. Voiries, chaussées lourdes et légères.
C.4.11. Tunnels : travaux et équipements. (Tunneliers : voir E.7.8. et E.7.9.)
C.5. Sols.
C.5.1. Fondations spéciales : pieux et puits, radiers épais, amélioration des sols, massifs de machines.
C.5.2. Géotechnique générale, fondations, confortements, stabilisation des terrains et talus.
C.5.3. Hydrogéologie.
C.5.4. Mines et carrières.
C.6. Couverture - Etanchéité y compris accessoires, équipements rapportés, isolation. (Etanchéité des parois enterrées : voir C.3.6.)
C.6.1. Couverture - Etanchéité : généralistes.
C.6.2. Couvertures métalliques par grands éléments (zinc, acier, cuivre, aluminium, plomb, panneaux composites…).
C.6.3. Couvertures par petits éléments (tuiles, ardoises, bardeaux, shingles…).
C.6.4. Couvertures régionales (chaume, lauzes, tavaillons…).
C.6.5. Etanchéité collée ou coulée, membranes - Toitures paysagères ou aménagées. (Panneaux photovoltaïques et capteurs solaires : voir C.13.1.)
C.7. Menuiseries, verre dans le bâtiment.
C.7.1. Menuiseries intérieures et agencements, meubles modernes.
C.7.2. Menuiseries extérieures : bois - acier - aluminium - PVC - composite - ferronnerie.
C.7.3. Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs. (Vitraux : voir B.3.20.)
C.7.4. Murs rideaux et enveloppes vitrées du bâtiment.
C.8. Revêtements et finitions extérieurs.
C.8.1. Bardages, vêtures, bois métal et composites.
C.8.2. Enduits, ravalements.
C.8.3. Isolation thermique par l'extérieur (ITE).
C.8.4. Panneaux scellés, collés ou agrafés, marbrerie de façade.
C.8.5. Peintures extérieures, décors. (Revêtements de sol extérieurs : voir C.4.4.)
C.9. Revêtements et finitions intérieurs.
C.9.1. Revêtements et finitions intérieurs : généralistes.
C.9.2. Peintures intérieures, vernis, décors.
C.9.3. Carrelages muraux, marbrerie.
C.9.4. Faux plafonds, plafonds tendus.
C.9.5. Faux planchers tous matériaux.

C.9.6. Parquets.
C.9.7. Plâtrerie, cloisons, doublages, enduits intérieurs.
C.9.8. Revêtements de sol coulés, résine.
C.9.9. Revêtements de sol souples.
C.9.10. Revêtements de sols durs scellés, collés, coulés.
C.9.11. Tapisseries, revêtements collés ou tendus.
C.10. Plomberie - Sanitaire.
C.10.1. Plomberie, sanitaire : généralistes.
C.10.2. Assainissement autonome. (Stations d'épuration : voir E.3.5.)
C.10.3. Distribution de gaz.
C.10.4. Plomberie, robinetterie, appareils sanitaires.
C.10.5. Récupération des eaux de pluie, stockage et traitement. (pour la partie publique voir C.15.)
C.10.6. Réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales.
C.11. Polluants du bâtiment.
C.11.1. Amiante en bâtiment et industrie ou transports.
C.11.2. Parasites du bois.
C.11.3. Plomb en bâtiment et industrie ou transports.
C.11.4. Autres parasites et polluants (vivants, végétaux, chimiques).
C.12. Electricité.
C.12.1. Antennes et réseaux de données : installations et travaux.
C.12.2. Automatismes du bâtiment.
C.12.3. Courants forts - courants faibles.
C.12.4. Domotique du bâtiment.
C.13. Thermique - Chauffage - Climatisation - Froid - Isolation.
C.13.1. Génie thermique : chauffage toutes énergies, stations et réseaux de chauffage, capteurs solaires - eau chaude sanitaire (ECS) - fours, fumisterie, ventilation, usine et process d'incinération - Thermique industrielle.
C.13.2. Génie climatique : pompes à chaleur, climatisation, traitement de l'air, salles blanches, VMC, économies et récupération d'énergie.
C.13.3. Génie frigorifique : production et distribution de froid et transport frigorifique.
C.13.4. Géothermie et réseaux urbains associés.
C.13.5. Isolation thermique des bâtiments et de leurs équipements.
C.14. Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.
C.14.1. Ascenseurs et monte-charges, définitifs ou de chantier.
C.14.2. Escaliers roulants, tapis roulants, transports de matériaux de chantier (tapis, pompes).
C.14.3. Echafaudages. (Grues et engins de chantier : voir E.7.7. et E.7.8.)
C.15. Réseaux publics et privés.
C.15.1. Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process…). (Production d'eau : voir E.2.9.)
C.15.2. Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement). (Stations de traitement et de dépollutions : voir E.3.)
C.15.3. Electricité, téléphone et réseaux de données. (Production d'électricité et sous stations : voir E.2.1.)
C.15.4. Gaz et GPL. (Stockage de gaz et sous stations : voir E.2.4.)
C.16. Topométrie.
C.16.1. Contrôles de stabilité.
C.16.2. Levés topographiques.
C.16.3. Plans d'occupation des sols, PLU, implantations, bornages, division de lots…
C.17. Incendie, explosion.
C.17.1. Prévention, matériel de détection et de lutte contre l'incendie.
C.17.2. Incendie.
C.17.3. Explosion. (Affaires pénales : voir G.14. et G.15.)
C.18. Estimations immobilières. (Estimations immobilières agricoles : voir A.1.4. et A.1.5.)
C.18.1. Estimations immobilières matérielles : valeurs vénales de murs, terrains non agricoles, indemnité d'expropriation, droits réels immobiliers.
C.18.2. Estimations immobilières immatérielles : valeurs locatives, indemnités d'éviction ou d'expropriation, de fonds de commerce et d'entreprises.
C.18.3. Droits sociaux à prépondérance immobilière.
C.18.4. Préjudices immobiliers.
C.19. Gestion d'immeuble et de copropriété.
C.19.1. Administration d'immeuble et de copropriété, baux d'habitation, commerciaux, professionnels.
C.19.2. Répartition des charges - Etats descriptifs de division.

D. - Economie - Finances - Calculs préjudiciels

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
D.1. Comptabilité.
D.1.1. Comptabilité générale : exploitation de toutes données chiffrées, organisation, systèmes comptables, comptes individuels et consolidés, information financière règlementaire, comptabilité analytique et de gestion.
D.1.2. Comptabilité spéciale, banques et assurances.
D.1.3. Comptabilité publique, finances publiques.
D.2. Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.
D.3. Finances.
D.3.1. Finance d'entreprise.
D.3.2. Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés.
D.3.3. Opérations de banque et de financement.
D.3.4. Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat.

D.3.5. Opérations financières internationales.
D.4. Gestion d'entreprise.
D.4.1. Analyse de gestion.
D.4.2. Concurrence déloyale, contrefaçon.
D.4.3. Distribution commerciale, franchise, exécution des contrats privés.
D.4.4. Etudes de marché, opérations marketing.
D.4.5. Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises.
D.4.6. Appels d'offres, marchés publics.
D.4.7. Concessions, délégations de service public et contrats publics.
D.5. Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.
D.6. Fiscalité.
D.6.1. Fiscalité personnelle.
D.6.2. Fiscalité d'entreprise.
D.7. Diagnostic d'entreprise.
D.7.1. Expertises sur la situation des entreprises en difficulté : missions pour le juge d'assistance, d'investigation (art. L. 813-1 du code de commerce) et expertises (art. L. 621-9 du code de commerce).
D.7.2. Mandats ad hoc et expertises (art. L. 611-3 du code de commerce).

E. - Industrie

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
E.1. Electronique et informatique.
E.1.1. Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués.
E.1.2. Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce).
E.1.3. Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents…).
E.1.4. Ingénierie des projets informatiques (conception, organisation, relations contractuelles, respect du cahier des charges et de l'expression des besoins…).
E.1.5. Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre…).
E.1.6. Cyber malveillance, sécurité informatique.
E.1.7. Objets connectés (Internet des objets ou « IoT »).
E.1.8. Robotique, intelligence artificielle.
E.2. Energies et utilités.
E.2.1. Electricité.
E.2.2. Energie solaire.
E.2.3. Nucléaire.
E.2.4. Pétrole, gaz et hydrocarbures.
E.2.5. Utilités (air comprimé, eau, vapeur).
E.2.6. Centrales électriques. (Energie thermique et usines d'incinération : voir C.13.1.)
E.2.7. Energie éolienne.
E.2.8. Production et traitement d'eau potable et industrielle.
E.2.9. Energie géothermie haute température.
E.2.10. Autres énergies renouvelables.
E.3. Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.
E.4. Mécanique. (Phénomènes vibratoires : voir C.1.)
E.4.1. Mécanique générale (matériaux et structures).
E.4.2. Machines.
E.4.3. Ingénierie mécanique.
E.5. Métallurgie.
E.5.1. Métallurgie générale.
E.5.2. Assemblage (soudage, brasage…).
E.5.3. Chaudronnerie.
E.5.4. Activités annexes (analyses, essais, contrôles…).
E.6. Produits industriels.
E.6.1. Chimie.
E.6.2. Elaboration du verre et transformation des produits verriers.
E.6.3. Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public.
E.6.4. Textile et habillement - Peaux et fourrures.
E.6.5. Plasturgie et lignes de fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques.
E.6.6. Génie chimique et process chimiques industriels.
E.6.7. Lignes de fabrication de produits destinés à l'alimentation et à la santé et leur conditionnement.
E.6.8. Transformation du bois, papier et carton.
E.6.9. Autres lignes de fabrication en série de produits industriels.
E.7. Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.
E.7.1. Aéronefs - Drones : conception, maintenance.
E.7.2. Opérations aériennes tout type d'exploitation.
E.7.3. Personnel sol et vol : formation, aptitudes médicales.
E.7.4. Aéroports sécurité et sûreté, cybersécurité.
E.7.5. Contrôle aérien d'aérodrome, météorologie.
E.7.6. Sécurité des vols, système qualité, performance humaine.
E.7.7.Appareils hydrauliques de levage et de manutention. (Matériel de chantier : voir C.14.1. et C.14.2.)
E.7.8. Grues, appareils de levage ou de transport à câbles, équipements de transport continu de matériaux.

E.7.9. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier à motorisation électrique ou hybride.
E.7.10. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier et agricoles à motorisation thermique.
E.7.11. Accidentologie et reconstitution d'accident routier.
E.7.12. Bateaux fluviaux.
E.7.13. Navigation de plaisance et de course.
E.7.14. Navires de pêche et de commerce.
E.7.15. Navires de plaisance.
E.7.16. Produits verriers pour moyens de transports.
E.7.17. Transport ferroviaire : manœuvre, maintenance, stabilité et arrimage.
E.7.18. Transport ferroviaire : matériels roulants. (Transports frigorifiques : voir C.13.3.)
E.7.19. Transport ferroviaire : voies, appareils de voie et équipements de signalisation et de sécurité au sol.
E.8. Transport : exploitation commerciale, atteinte aux marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).
E.8.1. Aérien : fret et passagers.
E.8.2. Maritime et fluvial.
E.8.3. Ferroviaire.
E.8.4. Routier.
E.9. Propriété industrielle.
E.9.1. Brevets.
E.9.2. Marques.
E.9.3. Modèles - Dessins.
E.10. Corrosion.
E.10.1. Revêtements métalliques à base de zinc, aluminium, magnésium.
E.10.2. Corrosion sous revêtements organiques et peintures.
E.10.3. Protection cathodique.
E.10.4. Autres corrosions.
E.11. Gestion de projets industriels.
E.11.1. Activités de conception et de coordination.
E.11.2. Analyse de retard et mise en œuvre d'outils de planification.

F. - Santé

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
F.1. Médecine.
F.1.1. Allergologie.
F.1.2. Anatomie et cytologie pathologiques.
F.1.3. Anesthésiologie et réanimation.
F.1.4. Biologie et médecine du développement et de la reproduction.
F.1.5. Cancérologie - Médico-chirurgicale et traitements adjuvants.
F.1.6. Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
F.1.7. Dermatologie - Vénérologie.
F.1.8. Endocrinologie et maladies métaboliques.
F.1.9. Gastro entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
F.1.10. Génétique clinique.
F.1.11. Gynécologie médicale.
F.1.12. Oncologie - Hématologie - Transfusion.
F.1.13. Maladies infectieuses - Maladies tropicales.
F.1.14. Médecine générale - Gériatrie - Soins palliatifs.
F.1.15. Médecine interne.
F.1.16. Médecine physique et de réadaptation.
F.1.17. Médecine et santé au travail.
F.1.18. Médecine vasculaire.
F.1.19. Néphrologie.
F.1.20. Neurologie.
F.1.21. Ophtalmologie médicale.
F.1.22. Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale.
F.1.23. Parasitologie et mycologie.
F.1.24. Pédiatrie.
F.1.25. Pharmacologie fondamentale - Pharmacologie clinique.
F.1.26. Pneumologie.
F.1.27. Rhumatologie.
F.1.28. Médecine d'urgence et de catastrophe.
F.1.29. Médecine manuelle et ostéopathie médicale.
F.2. Psychiatrie
F.2.1. Psychiatrie d'adultes.
F.2.2. Pédopsychiatrie.
F.3. Chirurgie.
F.3.1. Chirurgie de l'appareil digestif.
F.3.2. Chirurgie orale.
F.3.3. Chirurgie pédiatrique.
F.3.4. Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale.
F.3.5. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres supérieurs.
F.3.6. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique.
F.3.7. Chirurgie thoraco-pulmonaire.

F.3.8. Chirurgie cardiaque et vasculaire.
F.3.9. Chirurgie gynécologique et obstétrique.
F.3.10. Neurochirurgie crânio-médullaire.
F.3.11. Chirurgie ophtalmologique.
F.3.12. Chirurgie ORL et chirurgie du cou.
F.3.13. Chirurgie urologique.
F.3.14. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres inférieurs.
F.3.15. Chirurgie orthopédique et traumatologie du rachis.
F.4. Imagerie médicale et biophysique.
F.4.1. Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
F.4.2. Biophysique - Médecine nucléaire - Radioprotection.
F.5. Biologie médicale et pharmacie.
F.5.1. Alcoolémie.
F.5.2. Bactériologie - Virologie - Hygiène hospitalière.
F.5.3. Biochimie.
F.5.4. Biologie cellulaire et moléculaire.
F.5.5. Biostatistiques - Informatique médicale et technologies de communication.
F.5.6. Epidémiologie - Economie de la santé.
F.5.7. Hématologie.
F.5.8. Immunologie.
F.5.9. Nutrition - Prévention.
F.5.10. Pharmacologie et toxicologie.
F.5.11. Pharmacovigilance - Toxicovigilance - Teratovigilance.
F.5.12. Technologies pharmaceutiques - Sciences du médicament.
F.5.13. Vaccinologie.
F.6. Odontologie.
F.6.1. Odontologie.
F.6.2. Orthodontie.
F.6.3. Prothésiste dentaire.
F.7. Psychologie.
F.7.1. Psychologie de l'adulte.
F.7.2. Psychologie de l'enfant.
F.7.3. Neuropsychologie.
F.8. Sages-femmes et auxiliaires réglementés.
F.8.1. Sages-femmes.
F.8.2. Audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes.
F.8.3. Diététiciens.
F.8.4. Infirmiers et soins infirmiers.
F.8.5. Ingénierie médicale, biomédicale et biomatériaux.
F.8.6. Masseurs kinésithérapeutes.
F.8.7. Orthophonistes, orthoptistes.
F.8.8. Pédicures, podologues.
F.8.9. Psychomotriciens ergothérapeutes.
F.9. Experts en matière de sécurité sociale.
F.9.1. Médecins.
F.9.2. Professionnels de santé non médecins.
F.10. Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.
F.10.1. Médecins.
F.10.2. Professionnels de santé non médecins.
F.11. Sciences de la santé.
F.11.1. Prévention des risques sanitaires, nucléaires et chimiques.
F.11.2. Recherche médicale et éthique.
F.12. Non professionnels de santé - Bien-être - Confort.
F.12.1. Chiropracteurs.
F.12.2. Ostéopathes non médecins ni auxiliaires médicaux.
F.13. Santé publique.

G. - Criminalistique - Sciences criminelles - Médico-légales

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
G.1. Anthropologie médico-légale.
G.1.1. Anthropologie médico-légale lésionnelle.
G.1.2. Anthropologie médico-légale d'identification.
G.2. Médecine légale.
G.2.1. Autopsie et thanatologie.
G.2.2. Médecine légale du vivant - Victimologie.
G.2.3. Médecine légale du vivant - Dommage corporel et traumatologie séquellaire.
G.3. Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales.
G.4. Odontologie médico-légale.
G.4.1. Odontologie médico-légale d'identification.
G.4.2. Odontologie médico-légale traumatologie - Dommage corporel.
G.5. Psychiatrie médico-légale.
G.5.1. Psychiatrie médico-légale - Victimologie - Dommage corporel.

G.5.2. Psychiatrie médico-légale - Evaluation des auteurs d'infractions.
G.6. Psychologie légale.
G.6.1. Victimologie.
Evaluation des conséquences psychiques et/ou du préjudice psychologique (mission Dintilhac).
G.6.2. Psycho criminologie.
Evaluation du risque de récidive et de la dangerosité.
G.7. Toxicologie médico-légale.
G.7.1. Alcoolémie.
G.7.2. Identification de produits stupéfiants (produits de saisie).
G.7.3. Identification de produits dopants et de conduite dopante.
G.7.4. Toxicologie dans le cadre de la sécurité routière (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes).
G.7.5. Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant).
G.7.6. Toxicologie phanères (matrices kératinisées).
G.8. Technique d'identification médico-légale - Biologie moléculaire.
G.9. Identification par empreintes génétiques.
G.10. Pharmacogénétique et toxico-génétique.
G.11. Criminalistique - Scènes de crime.
G.12. Investigations scientifiques et techniques.
G.12.1. Analyses physico-chimiques.
G.12.2. Biologie d'identification.
G.12.3. Documents et écritures. (voir B.1.)
G.12.4. Faune et flore forensique (entomologie forensique, identification des diatomées et des invertébrés aquatiques, palynologie).
G.13. Supports numériques.
G.13.1. Données numériques.
G.13.2. Enregistrements sonores.
G.13.3. Enregistrements vidéos.
G.14. Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)
G.15. Incendie.
G.16. Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)
G.17. Traces et empreintes.
G.17.1. Traces papillaires.
G.17.2. Traces de semelles.
G.17.3. Traces manufacturées.
G.17.4. Traces de transferts.
G.17.5. Morpho-analyse de traces de sang.
G.18. Armes - Munitions - Balistique.
G.18.1. Balistique.
G.18.2. Chimie des résidus de tir.
G.18.3. Explosifs.
G.18.4. Munitions.
G.18.5. Technique des armes. (Armes anciennes : voir B.3.2.)

H. - Interprétariat - Traduction

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
La présente branche propose une présentation fonctionnelle des langues par zone géographique ou famille linguistique ainsi que par ordre alphabétique au sein de chaque rubrique.
H.1. Interprétariat (oral) par zones linguistiques.
H.1.1. Langues africaines.
H.1.1.1. Adja (Bénin, Togo).
H.1.1.2. Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).
H.1.1.3. Bassari (Guinée, Sénégal).
H.1.1.4. Berbère.
H.1.1.5. Comorien.
H.1.1.6. Diola-kasa (Guinée, Sénégal).
H.1.1.7. Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
H.1.1.8. Gungbe (Bénin, Nigéria).
H.1.1.9. Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
H.1.1.10. Igbo (Nigéria).
H.1.1.11. Kabyle.
H.1.1.12. Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).
H.1.1.13. Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
H.1.1.14. Malgache.
H.1.1.15. Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).
H.1.1.16. Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).
H.1.1.17. Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
H.1.1.18. Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
H.1.1.19. Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).
H.1.2. Langues anglaises - anglo-saxonnes - celtes.
H.1.2.1. Anglais.
H.1.2.2. Ecossais.
H.1.2.3. Irlandais.

H.1.3. Langues arabes et judéo-araméennes.
H.1.3.1. Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
H.1.3.2. Arabe.
H.1.3.3. Hébreu.
H.1.3.4. Judéo-arabe.
H.1.3.5. Kurde.
H.1.3.6. Persan/Farsi (Iran).
H.1.3.7. Syriaque (Irak, Liban, Syrie).
H.1.4. Langues asiatiques.
H.1.4.1. Azéri.
H.1.4.2. Baloutchi (Iran, Pakistan).
H.1.4.3. Birman.
H.1.4.4. Cantonais.
H.1.4.5. Chinois/Mandarin.
H.1.4.6. Coréen.
H.1.4.7. Dari (Afghanistan).
H.1.4.8. Indonésien.
H.1.4.9. Japonais.
H.1.4.10. Kazakh.
H.1.4.11. Khmer.
H.1.4.12. Laotien.
H.1.4.13. Malais (Malaka-Archipel indonésien).
H.1.4.14. Mongol.
H.1.4.15. Ourdou (Pakistan, Inde).
H.1.4.16. Pachto (Afghanistan).
H.1.4.17. Pendjabi (Pakistan, Inde).
H.1.4.18. Tagalog (Langue philippine).
H.1.4.19. Thaïlandais.
H.1.4.20. Tibétain.
H.1.4.21. Turc.
H.1.4.22. Vietnamien.
H.1.5. Langue française, langues régionales et dialectes.
H.1.6. Langues germaniques et scandinaves.
H.1.6.1. Allemand.
H.1.6.2. Danois.
H.1.6.3. Finnois.
H.1.6.4. Islandais.
H.1.6.5. Néerlandais.
H.1.6.6. Norvégien.
H.1.6.7. Suédois.
H.1.7. Langues indiennes.
H.1.7.1. Cinghalais (Sri Lanka).
H.1.7.2. Bengali.
H.1.7.3. Hindi.
H.1.7.4. Sindhi (Inde, Pakistan).
H.1.7.5. Tamoul (Sri Lanka).
H.1.8. Langues romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes - Langues balkaniques.
H.1.8.1. Albanais.
H.1.8.2. Catalan.
H.1.8.3. Espagnol.
H.1.8.4. Espéranto.
H.1.8.5. Grec moderne.
H.1.8.6. Italien.
H.1.8.7. Moldave.
H.1.8.8. Portugais.
H.1.8.9. Roumain.
H.1.8.10. Romani-Tzigane.
H.1.9. Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.
H.1.9.1. Arménien.
H.1.9.2. Biélorusse.
H.1.9.3. Bosnien.
H.1.9.4. Bulgare.
H.1.9.5. Croate.
H.1.9.6. Estonien.
H.1.9.7. Géorgien.
H.1.9.8. Hongrois.
H.1.9.9. Lituanien.
H.1.9.10. Letton.
H.1.9.11. Macédonien.
H.1.9.12. Monténégrin.
H.1.9.13. Polonais.
H.1.9.14. Russe.
H.1.9.15. Serbo-croate.
H.1.9.16. Slovaque.
H.1.9.17. Slovène.
H.1.9.18. Tchèque.
H.1.9.19. Tchétchène.

H.1.9.20. Ukrainien.
H.1.10. Langue des signes et langage parlé (mal entendants).
H.1.10.1. Langue des signes française.
H.1.10.2. Langage parlé complété.
H.2. Traduction (écrit).
H.2.1. Langues africaines.
H.2.1.1. Adja (Bénin, Togo).
H.2.1.2. Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).
H.2.1.3. Bassari (Guinée, Sénégal).
H.2.1.4. Berbère.
H.2.1.5. Comorien.
H.2.1.6. Diola-kasa (Guinée, Sénégal).
H.2.1.7. Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
H.2.1.8. Gungbe (Bénin, Nigéria).
H.2.1.9. Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
H.2.1.10. Igbo (Nigéria).
H.2.1.11. Kabyle.
H.2.1.12. Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).
H.2.1.13. Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
H.2.1.14. Malgache.
H.2.1.15. Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).
H.2.1.16. Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).
H.2.1.17. Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
H.2.1.18. Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
H.2.1.19. Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).
H.2.2. Langues anglaises - anglo-saxonnes - celtes.
H.2.2.1. Anglais.
H.2.2.2. Ecossais.
H.2.2.3. Irlandais.
H.2.3. Langues arabes et judéo-araméennes.
H.2.3.1. Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
H.2.3.2. Arabe.
H.2.3.3. Araméen.
H.2.3.4. Hébreu.
H.2.3.5. Judéo-arabe.
H.2.3.6. Kurde.
H.2.3.7. Persan/Farsi (Iran).
H.2.3.8. Syriaque (Irak, Liban, Syrie).
H.2.4. Langues asiatiques.
H.2.4.1. Azéri.
H.2.4.2. Baloutchi (Iran, Pakistan).
H.2.4.3. Birman.
H.2.4.4. Cantonais.
H.2.4.5. Chinois/Mandarin.
H.2.4.6. Coréen.
H.2.4.7. Dari (Afghanistan).
H.2.4.8. Indonésien.
H.2.4.9. Japonais.
H.2.4.10. Kazakh.
H.2.4.11. Khmer.
H.2.4.12. Laotien.
H.2.4.13. Malais (Malaka-Archipel indonésien).
H.2.4.14. Mongol.
H.2.4.15. Ourdou (Pakistan, Inde).
H.2.4.16. Pachto (Afghanistan).
H.2.4.17. Pendjabi (Pakistan, Inde).
H.2.4.18. Tagalog (Langue philippine).
H.2.4.19. Thaïlandais.
H.2.4.20. Tibétain.
H.2.4.21. Turc.
H.2.4.22. Vietnamien.
H.2.5. Langue française, langues régionales et dialectes.
H.2.6. Langues germaniques et scandinaves.
H.2.6.1. Allemand.
H.2.6.2. Danois.
H.2.6.3. Finnois.
H.2.6.4. Islandais.
H.2.6.5. Néerlandais.
H.2.6.6. Norvégien.
H.2.6.7. Suédois.
H.2.7. Langues indiennes.
H.2.7.1. Cinghalais (Sri Lanka).
H.2.7.2. Bengali.
H.2.7.3. Hindi.
H.2.7.4. Sindhi (Inde, Pakistan).
H.2.7.5. Tamoul (Sri Lanka).

H.2.8. Langues romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes - Langues balkaniques.
H.2.8.1. Albanais.
H.2.8.2. Catalan.
H.2.8.3. Espagnol.
H.2.8.4. Espéranto.
H.2.8.5. Grec moderne.
H.2.8.6. Italien.
H.2.8.7. Latin.
H.2.8.8. Macédonien.
H.2.8.9. Moldave.
H.2.8.10. Portugais.
H.2.8.11. Roumain.
H.2.8.12. Romani-Tzigane.
H.2.9. Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.
H.2.9.1. Arménien.
H.2.9.2. Biélorusse.
H.2.9.3. Bosnien.
H.2.9.4. Bulgare.
H.2.9.5. Croate.
H.2.9.6. Estonien.
H.2.9.7. Géorgien.
H.2.9.8. Hongrois.
H.2.9.9. Lituanien.
H.2.9.10. Letton.
H.2.9.11. Macédonien.
H.2.9.12. Monténégrin.
H.2.9.13. Polonais.
H.2.9.14. Russe.
H.2.9.15. Serbo-croate.
H.2.9.16. Slovaque.
H.2.9.17. Slovène.
H.2.9.18. Tchèque.
H.2.9.19. Tchétchène.
H.2.9.20. Ukrainien.

I. - Environnement

Pour être plus amplement informés, les magistrats peuvent se référer à l'annuaire national des experts développé par le Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) qui répertorie des informations plus précises sur le profil, l'expérience et les spécialités de l'expert.
I.1. Air.
I.1.1. Pollution atmosphérique.
I.1.2. Odeurs extérieures au bâtiment.
I.2. Eau.
I.2.1. Pollution de l'eau.
I.2.2. Eaux continentales.
I.2.2.1. Milieux (nappe, lac-étang, rivière-fleuve, zone-humide).
I.2.2.2. Epuration et traitement des eaux usées.
I.2.3. Mers et océans.
I.2.3.1. Ressources.
I.2.3.2. Milieux.
I.3. Déchets - Economie circulaire.
I.3.1. Déchets ménagers et recyclage.
I.3.2. Déchets industriels et recyclage.
I.3.3. Déchets agricoles et recyclage.
I.3.4. Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).
I.3.5. Déchets radioactifs.
I.3.6. Déchets miniers.
I.3.7. Restauration des sites de traitement des déchets.
I.4. Protection de la nature, biodiversité, paysage.
I.4.1. Dégradation des milieux naturels.
I.4.2. Biodiversité (faune et flore) et services écosystémiques.
I.4.3. Espèces invasives (faune et flore).
I.4.4. Ecotoxicologie.
I.4.5. Evaluation et restauration des préjudices écologiques.
I.5. Radioactivité.
I.6. Risques technologiques.
I.6.1. Installation classée pour la protection de l'environnement.
I.6.2. Site SEVESO.
I.7. Sites et sols pollués.
I.8. Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.
I.9. Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.
I.10. Management de l'environnement, audits, qualification.
I.11. Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.

I.12. Gouvernance environnementale, concertation, médiation.
I.13. Pollution bactériologique.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2024.
Les candidatures déposées postérieurement à la publication du présent arrêté en vue d'une inscription ou d'une réinscription sur les listes d'experts judiciaires devront s'y conformer.
L'arrêté du 22 août 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 est abrogé.
L'arrêté du 10 juin 2005 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 est abrogé à compter du 1er janvier 2024.

Article 3

L'expert inscrit au 1er janvier 2023 sur les listes prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé dans les spécialités mentionnées au tableau figurant en annexe 1 du présent arrêté est automatiquement reclassé dans les spécialités correspondantes de la présente nomenclature.

Article 4

L'expert inscrit au 1er janvier 2023 sur les listes prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé dans les spécialités autres que celles mentionnées au tableau figurant en annexe 1 indique, avant le 1er mai 2023, les spécialités dans lesquelles il demande son inscription à compter du 1er janvier 2024, selon le formulaire figurant en annexe 2 du présent arrêté.
Il adresse le formulaire, par tout moyen conférant date certaine à sa réception, au procureur général près la cour d'appel de son lieu d'inscription.
S'il est inscrit sur la seule liste nationale, il adresse ce formulaire, par tout moyen conférant date certaine à sa réception, au procureur général près la Cour de cassation.

Article 5

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES
ANNEXE 1
TABLEAU DE RECLASSEMENT AUTOMATIQUE

NOMENCLATURE Arrêté du 10 juin 2005 relatif à la nomenclature prévue à l' **article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004**		NOMENCLATURE Arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l' **article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004**	
Code	**Libellé**	**Code**	**Libellé**
Branche A			
A.1.3.	**Constructions et aménagements**	**A.1.3.**	**Constructions et aménagements ruraux**
A.1.4.	**Economie agricole**	**A.1.4.**	**Economie et gestion agricoles - Fonds agricoles**
A.1.5.	**Estimations foncières**	**A.1.5.**	**Estimations foncières agricoles**
A.1.6.	**Hydraulique agricole**	**A.1.6.**	**Hydraulique agricole et rurale**
A.1.7.	**Matériel agricole**	**A.1.7.**	**Matériel et technique agricole**
A.1.9.	**Productions de grandes cultures et spécialisées**	**A.1.8.**	**Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées**

A.2.	Agro-alimentaire	A.2.	Agro-alimentaire
A.3.	Aménagement et équipement rural	A.3.	Aménagements et équipements de l'espace rural
A.4.	Animaux autres que d'élevage	A.4.	Animaux autres que d'élevage
A.5.	Aquaculture	A.5.	Aquaculture
A.6.	Biotechnologies	A.6.	Biotechnologies
A.7.	Elevage	A.7.	Elevage
A.8.	Horticulture	A.8.	Horticulture
A.9.	Neige et avalanche	A.9.	Risques climatiques et météorologiques
A.10.	Nuisances, pollutions agricoles et dépollution	A.10.	Nuisances - Pollutions agricoles et dépollutions
A.12.	Sylviculture	A.12.	Sylviculture
Branche B			
B.1.1.	Documents et écritures	B.1.1.	Documents et écritures
B.1.2.	Paléographie	B.1.2.	Paléographie
B.2.	Généalogie	B.2.	Généalogie successorale
B.3.1.	Armes anciennes	B.3.1.	Armes anciennes
B.3.2.	Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie	B.3.2.	Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie
B.3.3.	Céramiques anciennes et d'art	B.3.3.	Céramiques anciennes et d'art
B.3.4.	Cristallerie	B.3.4.	Cristallerie
B.3.5.	Ebénisterie	B.3.5.	Ebénisterie - Marqueterie
B.3.6.	Etoffes anciennes et tissages	B.3.6.	Etoffes anciennes et tissages
B.3.7.	Ferronnerie et bronzes	B.3.7.	Ferronnerie et bronzes
B.3.8.	Gravures et arts graphiques	B.3.8.	Gravures et arts graphiques
B.3.9.	Héraldique	B.3.9.	Héraldique
B.3.10.	Livres anciens et modernes	B.3.10.	Livres anciens et modernes
B.3.11.	Lutherie et instruments de musique	B.3.11.	Lutherie et instruments de musique
B.3.12.	Meubles et mobiliers anciens	B.3.12.	Meubles et mobiliers anciens
B.3.13.	Numismatique et médailles	B.3.13.	Numismatique et médailles

B.3.14.	Philatélie	B.3.14.	Philatélie
B.3.15.	Sculptures	B.3.15.	Sculptures
B.3.16.	Tableaux	B.3.16.	Tableaux
B.3.17.	Tapisseries et tapis	B.3.17.	Tapisseries et tapis
B.3.18.	Vitraux et vitrerie d'art	B.3.18.	Vitraux et vitrerie d'art
B.4.1.	Cinéma, télévision, vidéogramme	B.4.1.	Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales
B.4.2.	Imprimerie	B.4.2.	Imprimerie
B.4.3.	Musique	B.4.3.	Musique
B.4.4.	Photographie	B.4.4.	Photographie analogique et numérique - Datation et certification - Attribution - Reconnaissance faciale
B.4.5.	Presse, édition	B.4.5.	Presse, édition
B.4.7.	Théâtre, spectacles vivants	B.4.7.	Spectacles vivants
B.5.1.	Gestion des droits d'auteur	B.5.1.	Gestion des droits d'auteur
B.5.4.	Gestion des droits à l'image	B.5.4.	Gestion des droits à l'image
Branche C			
C.1.1.	Acoustique, bruit, vibration	C.1.	Acoustique, bruits, vibrations
C.1.2.	Architecture - ingénierie	C.2.1.	Architecture - Ingénierie - Maîtrise d'œuvre
C.1.3.	Architecture d'intérieur	C.2.2.	Architecture d'intérieur - Décoration
C.1.6.	Economie de la construction	C.2.5.	Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés
C.1.16.	Miroiterie, vitrerie	C.7.3.	Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs
C.1.17.	Monuments historiques	C.2.6.	Monuments historiques et patrimoine bâti
C.1.19.	Piscines	C.2.8.	Piscines : gros-œuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements
C.1.30.	Urbanisme et aménagement urbain	C.2.9.	Urbanisme - Aménagement du territoire - Aménagement et mobilier urbain
Branche D			
D.2.	Evaluation d'entreprise et de droits sociaux	D.2.	Evaluation d'entreprise et des droits sociaux
D.3.1.	Finance d'entreprise	D.3.1.	Finance d'entreprise

D.3.2.	Marchés financiers et produits dérivés	D.3.2.	Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés
D.3.3.	Opérations de banque et de crédit	D.3.3.	Opérations de banque et de financement
D.3.4.	Opérations d'assurance et de gestion des risques	D.3.4.	Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat
D.3.5.	Opérations financières internationales	D.3.5.	Opérations financières Internationales
D.4.1.	Analyse de gestion	D.4.1.	Analyse de gestion
D.4.2.	Contrefaçons, concurrence déloyale	D.4.2.	Concurrence déloyale, contrefaçon
D.4.4.	Etude de marchés	D.4.4.	Etudes de marché, opérations marketing
D.4.5.	Stratégie et politique générale d'entreprise	D.4.5.	Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises
D.5.	Gestion sociale (conflits sociaux)	D.5.	Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise
D.6.1.	Fiscalité personnelle	D.6.1.	Fiscalité personnelle
D.6.2.	Fiscalité d'entreprise	D.6.2.	Fiscalité d'entreprise
Branche E			
E.1.1.	Automatismes	E.1.1.	Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués
E.1.2.	Internet et multimédia	E.1.2.	Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce)
E.1.3.	Logiciels et matériels	E.1.3.	Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents…)
E.1.5.	Télécommunications et grands réseaux	E.1.5.	Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre…)
E.2.1.	Electricité	E.2.1.	Electricité
E.2.2.	Energie solaire	E.2.2.	Energie solaire
E.2.3.	Nucléaire	E.2.3.	Nucléaire
E.2.4.	Pétrole, gaz et hydrocarbures	E.2.4.	Pétrole, gaz et hydrocarbures
E.2.5.	Utilités (air, eau, vapeur)	E.2.5.	Utilités (air comprimé, eau, vapeur)
E.4.1.	Mécanique générale (matériaux et structures)	E.4.1.	Mécanique générale (matériaux et structures)
E.4.2.	Machines	E.4.2.	Machines

E.4.3.	Ingénierie mécanique	E.4.3.	Ingénierie mécanique
E.5.1.	Métallurgie générale	E.5.1.	Métallurgie générale
E.5.2.	Assemblage (soudage, brassage…)	E.5.2.	Assemblage (soudage, brasage…)
E.5.3.	Chaudronnerie	E.5.3.	Chaudronnerie
E.5.4.	Activités annexes (analyses, essais, contrôles…)	E.5.4.	Activités annexes (analyses, essais, contrôles…)
E.6.3.	Procédés de fabrication industrielle	E.6.3.	Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public
E.6.4.	Textile et habillement - Peaux et fourrures	E.6.4.	Textile et habillement - Peaux et fourrures
E.8.1.	Aérien	E.8.1.	Aérien : fret et passagers
E.8.2.	Naval	E.8.2.	Maritime et fluvial
E.9.1.	Brevet	E.9.1.	Brevets
E.9.2.	Marques	E.9.2.	Marques
E.9.3.	Modèles	E.9.3.	Modèles - Dessins
Branche F			
F.1.1.	Allergologie	F.1.1.	Allergologie
F.1.2.	Anatomie et cytologie pathologiques	F.1.2.	Anatomie et cytologie pathologiques
F.1.3.	Anesthésiologie et réanimation (services et soins médicaux d'urgence)	F.1.3.	Anesthésiologie et réanimation
F.1.4.	Biologie et médecine du développement et de la reproduction	F.1.4.	Biologie et médecine du développement et de la reproduction
F.1.6.	Cardiologie	F.1.6.	Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
F.1.7.	Dermatologie - vénérologie	F.1.7.	Dermatologie - Vénérologie
F.1.8.	Endocrinologie et maladies métaboliques	F.1.8.	Endocrinologie et maladies métaboliques
F.1.9.	Gastro-entérologie et hépatologie	F.1.9.	Gastro-entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle)
F.1.10.	Génétique	F.1.10.	Génétique clinique
F.1.11.	Gynécologie médicale	F.1.11.	Gynécologie médicale
F.1.13.	Maladies infectieuses, maladies	F.1.13.	Maladies infectieuses - Maladies tropicales

	tropicales		
F.1.16.	Médecine physique et de réadaptation	F.1.16.	Médecine physique et de réadaptation
F.1.17.	Médecine et santé du travail	F.1.17.	Médecine et santé au travail
F.1.18.	Médecine vasculaire	F.1.18.	Médecine vasculaire
F.1.19.	Néphrologie	F.1.19.	Néphrologie
F.1.20.	Neurologie	F.1.20.	Neurologie
F.1.21.	Ophtalmologie médicale	F.1.21.	Ophtalmologie médicale
F.1.22.	Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale	F.1.22.	Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale
F.1.23.	Parasitologie et mycologie	F.1.23.	Parasitologie et mycologie
F.1.24.	Pédiatrie	F.1.24.	Pédiatrie
F.1.25.	Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique	F.1.25.	Pharmacologie fondamentale - Pharmacologie clinique
F.1.26.	Pneumologie	F.1.26.	Pneumologie
F.1.27.	Rhumatologie	F.1.27.	Rhumatologie
F.2.1.	Psychiatrie d'adultes	F.2.1.	Psychiatrie d'adultes
F.2.2.	Pédopsychiatrie	F.2.2.	Pédopsychiatrie
F.3.1.	Chirurgie digestive	F.3.1.	Chirurgie de l'appareil digestif
F.3.3.	Chirurgie infantile	F.3.3.	Chirurgie pédiatrique
F.3.4.	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	F.3.4.	Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale
F.3.6.	Chirurgie plastique, reconstructrice, esthétique ; brûlologie	F.3.6.	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
F.3.9.	Gynécologie-obstétrique	F.3.9.	Chirurgie gynécologique et obstétrique
F.3.10.	Neurochirurgie	F.3.10.	Neurochirurgie crânio-médullaire
F.3.11.	Ophtalmologie	F.3.11.	Chirurgie ophtalmologique
F.3.12.	Oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale	F.3.12.	Chirurgie ORL et chirurgie du cou
F.3.13.	Urologie	F.3.13.	Chirurgie urologique
F.4.1.	Radiologie et imagerie médicale	F.4.1.	Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

F.4.2.	Biophysique et médecine nucléaire	F.4.2.	Biophysique - Médecine nucléaire - Radioprotection
F.5.1.	Alcoolémie	F.5.1.	Alcoolémie
F.5.2.	Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière	F.5.2.	Bactériologie - Virologie - Hygiène hospitalière
F.5.3.	Biochimie biologique	F.5.3.	Biochimie
F.5.4.	Biologie cellulaire et moléculaire	F.5.4.	Biologie cellulaire et moléculaire
F.5.5.	Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication	F.5.5.	Biostatistiques - Informatique médicale et technologies de communication
F.5.7.	Hématologie biologique	F.5.7.	Hématologie
F.5.8.	Immunologie biologique	F.5.8.	Immunologie
F.6.1.	Odontologie générale	F.6.1.	Odontologie
F.6.2.	Orthopédie dento-faciale - orthodontie	F.6.2.	Orthodontie
F.6.3.	Prothésistes dentaires	F.6.3.	Prothésiste dentaire
F.7.1.	Psychologie de l'adulte	F.7.1.	Psychologie de l'adulte
F.7.2.	Psychologie de l'enfant	F.7.2.	Psychologie de l'enfant
F.8.1.	Sages-femmes	F.8.1.	Sages-femmes
Branche G			
G.1.1.	Alcoolémie	G.7.1.	Alcoolémie
G.1.2.	Anthropologie d'identification	G.1.2.	Anthropologie médico-légale d'identification
G.1.3.	Autopsie et thanatologie	G.2.1.	Autopsie et thanatologie
G.1.4.	Médecine légale du vivant - Dommage corporel et traumatologie séquellaire	G.2.3.	Médecine légale du vivant - Dommage corporel et traumatologie séquellaire
G.1.5.	Identification par empreintes génétiques	G.9.	Identification par empreintes génétiques
G.1.6.	Criminalistique, scènes de crime	G.11.	Criminalistique - Scènes de crime
G.1.10.	Toxicologie médico-légale	G.7.5.	Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant)
G.2.1.	Analyses physico-chimiques	G.12.1	Analyses physico-chimiques
G.2.3.	Biologie d'identification	G.12.2.	Biologie d'identification
G.2.4.	Documents et écriture	G.12.3.	Documents et écriture

G.2.8.	Faux artisitiques	G.16.	Faux artistiques
G.2.12.	Enregistrements sonores	G.13.2.	Enregistrements sonores
G.3.1.	Balistique	G.18.1.	Balistique
G.3.2.	Chimie des résidus de tir	G.18.2.	Chimie des résidus de tir
G.3.3.	Explosifs	G.18.3.	Explosifs
G.3.4.	Munitions	G.18.4.	Munitions
G.3.5.	Technique des armes	G.18.5.	Technique des armes
Branche H			
H.1.3.	Langue française et dialectes	H.1.5.	Langue française, langues régionales et dialectes
H.2.3.	Langue française et dialectes	H.2.5.	Langue française, langues régionales et dialectes
H.3.1.	Langue des signes française	H.1.10.1.	Langue des signes française
H.3.2.	Langage parlé complété	H.1.10.2.	Langage parlé complété

Annexe

Fait le 5 décembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires civiles et du sceau,
R. Decout-Paolini